

mai 2018

A PARTIR DU 22 MAI : OUI ? OUI SI ? NON ? EN ATTENTE ?

Chaque élève a formulé un certain nombre de voeux. Pour chaque voeu, et de façon indépendante, les élèves recevront un résultat :

- « **Oui** »: la filière s'engage à accepter l'étudiant: il devra encore s'y inscrire.
- « **non** »: uniquement pour les **filières sélectives** (DUT, BTS, CPGE, IEP, licences sélectives, écoles...).
- « **en attente** »: l'étudiant est sur une « liste complémentaire » : la filière attend les réponses des étudiants qui ont été acceptés directement pour accepter les élèves de la liste complémentaire.
- « **Oui, si** »: la filière s'engage à prendre l'étudiant mais avec un dispositif de remédiation ou d'accompagnement (obligatoire)

APB/PARCOURSUP, JUSTE UN CHANGEMENT D'EMBALLAGE ?

Ce qui ne change pas :

un logiciel pour affecter, à partir de critères prédéfinis, les lycéens dans les places disponibles dans les filières de l'enseignement supérieur.

Ce qui change :

- Moins de filières sont exclues de Parcoursup que d'APB
- **Il n'existe plus de tirage au sort** pour affecter les étudiants dans les filières en tension.
- Les **vœux exprimés ne sont plus classés** par le lycéen, ils sont donc considérés comme d'égale importance. Il obtiendra donc des réponses pour chaque voeu. (cf Oui ? Oui si ? non ? en attente ?)
- 4 tours avec APB, **une procédure continue avec Parcoursup** à partir du 22 mai jusqu'au 5 septembre : avec APB, toute réponse positive à un voeu faisait « tomber » les voeux suivants : plus de places pouvaient être affectées directement lors du 1^{er}. Avec Parcoursup un grand nombre de lycéens auront plusieurs «oui ». Ils devront choisir (dans un délai restreint), ce qui libérera des places au fur et à mesure.
- **Il n'existe plus de priorité académique absolue** (les « pastilles vertes »), mais des quotas pour les lycéens venant d'académies extérieures (inconnus aujourd'hui et variables selon les formations). Hors région Ile de France, ces pastilles vertes donnaient l'assurance aux lycéens d'obtenir une place dans la ou les universités de son académie.

Le 22 mai, un élève n'obtient rien... que faire ?

Il faut distinguer celui :

- **qui n'obtient que des « non »** : il a demandé uniquement des filières sélectives. Ce cas devrait être rarissime, tant les professeurs du second degré ont été attentifs à accompagner et expliciter les risques de ce type de démarche. Néanmoins, dans ce cas, un réexamen de sa situation sera fait par la Commission Académique d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAAES). Chaque académie doit la réunir à partir du 22 mai, et faire une proposition qui peut être acceptée ou pas par l'élève. Il peut aussi refaire des vœux dans la procédure complémentaire à partir du 26 juin.
- **qui n'obtient que des « en attente »**: pas de panique ! Il faut patienter, et ce cas sera sans doute assez fréquent. Le « pari » du dispositif est que la majorité des lycéens obtiendra au moins une réponse « oui » ou « oui si » avant les écrits du bac (le 18 juin). Même dans le cas contraire, une majorité des lycéens obtiendra (comme avec APB) une réponse début juillet. Il est aussi possible de s'inscrire à la procédure complémentaire à partir du 26 juin.

Pour le Sgen-CFDT : L'enjeu fondamental pour les équipes du 2nd degré est d'accompagner les élèves afin qu'ils restent sereins et motivés pour réussir leur baccalauréat.



Les élèves n'ont pas à pâtir des choix politiques ou techniques induits par la transformation d'APB en Parcoursup. La professionnalité de chacun est de veiller à dédramatiser la période et à assurer un climat apaisé pendant cette période d'examen.

Contact : _____

Fédération Sgen-CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19

Tél : 01 56 41 51 00